Situación de las negociaciones (2 – 3 octubre 1980)

Source: Comunicado de las Cámaras de Comercio sobre su postura ante el proceso de adhesión de España a la CEE. Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 02-03.10.1980.
Copyright: (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España
URL: http://www.cvce.eu/obj/situacion_de_las_negociaciones_2_3_octubre_1980-fr-530d2003-a39f-4898-b82a-34af219b6fca.html
Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

C.O.P.E.F.
ASSEMBLEE GENERALE

TOULOUSE
2 - 3 Octobre 1980

Note de travail

2.1. SITUATION DES NEGOCIATIONS

RAPPEL DES DATES CLÉS

9 FEVRIER 1962

Le Gouvernement espagnol sollicitait l'ouverture officielle des négociations en vue d'une adhésion à la C.E.E.

29 JUIN 1970

L'Espagne signait avec la C.E.E. un Accord Commercial Préférentiel.

28 JUILLET 1977

Le Gouvernement espagnol formulait une demande d'adhésion à la C.E.E.

5 JUILLET 1978

Monsieur CALVO SOTELO, Ministre espagnol chargé des relations avec la C.E.E., assistait à BRUXELLES à l'acte d'ouverture des négociations.

1er DECEMBRE 1978

La Commission des Neuf Etats-Membres donnait au Conseil un avis favorable à la demande d'adhésion.

5 FEVRIER 1979

L'ouverture officielle des négociations a eu lieu.

.../...

INTERVENTIONS À LA CONFÉRENCE SUR L'ÉLARGISSEMENT ORGANISÉE PAR LE COMITÉ ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA C.E.E. LES 26 ET 27 JUIN 1980

Une importante conférence sur l'élargissement, première rencontre de ce type, a été convoquée à l'initiative du Comité Economique et Social des Communautés Européennes les 26 et 27 Juin 1980 avec la participation, au plus haut niveau, des représentants des grandes organisations socio-économiques de l'Europe des Neuf et de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

Cette conférence était organisée sur la base des travaux antérieurs du Comité, en particulier de son avis sur l'élargissement du 28 Juin 1979 dont vous trouverez le résumé dans la note 2.2.

L'objectif de la conférence était d'approfondir les différents aspects des problèmes en présence en permettant aux participants de rechercher entre eux les voies et moyens susceptibles d'assurer le développement des politiques communautaires qui devraient contribuer à l'élimination des déséquilibres régionaux, économiques et sociaux.

Un large débat a eu lieu sur les problèmes de fond que pose l'élargissement, et notamment les questions concernant l'approfondissement de la Communauté, le renforcement institutionnel, l'agriculture, la politique sociale, l'emploi, la libre circulation des travailleurs, la politique industrielle et la politique régionale ainsi que l'implication de l'élargissement sur la politique extérieure de la Communauté, en particulier à l'égard de certains pays tiers du bassin méditerranéen.

Certaines interventions sont reprises ci-après.

.../...

Monsieur ZAMBERLETTI, Président en exercice du Conseil et sous-secrétaire d'Etat au ministère italien des Affaires Etrangères, a rappelé que le Conseil avait donné une réponse positive à la demande d'adhésion des trois pays candidats.

Il a notamment déclaré : nous sommes désormais arrivés à la phase finale de la partie préliminaire des négociations consacrées à l'identification des problèmes posés par l'adhésion de l'Espagne et du Porgual. Les travaux accomplis jusqu'à présent nous ont permis d'évaluer d'assez près l'ampleur de l'impact qu'aura l'adhésion de ces deux pays sur la Communauté. Le fait qu'il ne nous a pas été possible de respecter l'échéancier prévu au début de la présidence italienne, malgré notre engagement, n'est pas dû à la lenteur des travaux, mais aux difficultés concrètes qui ont forcé la Commission à présenter ses propositions, dans certains cas avec un retard considérable : les propositions relatives au secteur agricole pour le Portugal, et au secteur de la pêche pour le Portugal et l'Espagne, doivent encore être soumises.

Néanmoins, la conscience des problèmes de l'élargissement n'a pas entamé la volonté politique de poursuivre sans interruption la négociation.

Monsieur ZAMBERLETTI a également évoqué le problème budgétaire au niveau de la Communauté que posera l'adhésion. Ceci aboutira inévitablement à la nécessité de devoir réexaminer le système actuel des ressources propres.

En conclusion, il semble à Monsieur ZAMBERLETTI que, de la part de chacun, Etats membres et pays candidats, la volonté politique de faire progresser les négociations devrait être accompagnée de l'intention de définir les voies et les moyens les plus propres à réaliser le deuxième élargissement dans le sens qui ira vers le renforcement de la Communauté.

.../...

Monsieur SPAAK, Directeur Général à la Commission, chargé des négociations sur l'élargissement a fait la déclaration suivante :

""

Parmi les débats qui sont actuellement au centre de la vie communautaire, celui concernant les problèmes de l'élargissement vient de prendre une dimension nouvelle auprès de l'opinion publique.

La nature et l'ampleur des problèmes ne sont cependant pas une chose nouvelle, ni pour le Comité Economique et Social qui, en rendant son Avis l'année dernière, a largement contribué au développement du débat, notamment au sein des organisations soci-professionnelles, ni pour la Commission qui, depuis longtemps, a formulé un certain nombre d'observations et de propositions pour répondre à ce nouveau défi auquel est confrontée l'Europe communautaire.

Aussi, je ne voudrais pas me limiter à vous donner un aperçu de l'état d'avancement des négociations d'adhésion avec les pays candidats, mais je voudrais surtout faire un bilan du débat qui a été mené jusqu'à maintenant sur le problème de l'élargissement.

En ce qui concerne l'état d'avancement de ce processus du second élargissement, je voudrais brièvement rappeler que la Grèce deviendra le dixième état membre de la Communauté le 1er Janvier 1981 : l'ensemble des Etats membres de la Communauté actuelle a en effet ratifié le traité d'adhésion qui a été signé à Athènes, le 28 Mai 1979.

Les négociations avec l'Espagne et le Portugal se sont déroulées jusqu'à présent à un rythme satisfaisant et une première approche de la quasi-totalité des problèmes de la négociation a pu être réalisée de part et d'autre.

Pour ces deux pays, la Communauté doit encore présenter des premières déclarations sur la pêche et l'agriculture tandis que dans le cadre des négociations avec l'Espagne, s'ajoute encore à ces mêmes chapitres, celui de l'Euratom et, dans le cas du Portugal, celui des affaires sociales.

J'ajoute, qu'en ce qui concerne la Commission, elle a déjà transmis au Conseil des Communications concernant plusieurs de ces derniers chapitres, qu'il s'agisse de l'agriculture et de l'Euratom pour l'Espagne, ou des affaires sociales pour le Portugal.
Il en sera de même prochainement en ce qui concerne le chapitre de la pêche pour l'Espagne.

La Commission est déterminée à ce que les négociations quant au fond s'engagent au cours de l'automne ; elle croit qu'il devrait être possible d'achever ces négociations au cours de 1981, afin que les pays candidats puissent adhérer à la Communauté en 1983.

.../...

Mais je voudrais surtout aujourd'hui reprendre certains aspects du débat concernant le problème de l'élargissement dans ses composantes fondamentales.
Il doit en effet être clair pour chacun d'entre nous que les négociations d'adhésion actuelles, dont le but est de définir les mesures transitoires ou dérogations temporaires à l'acquis communautaire, ne seront pas suffisantes pour assurer, à l'issue de la période de transition, et quelle que soit sa durée, le degré d'homogénéité souhaitable dans une Europe à douze.

La Commission, tout en se prononçant positivement en faveur de l'adhésion des trois pays candidats, n'a pas manqué d'attirer, à plusieurs reprises, l'attention des Etats membres, des autres institutions de la Communauté et de l'opinion publique sur les conséquences de ce processus d'élargissement.

Il est en effet impératif pour la Communauté actuelle et pour les pays candidats de l'accompagner par un renforcement de la cohésion interne qui passe notamment par l'achèvement du marché commun et l'approfondissement des politiques communes.

Je voudrais cependant apporter deux précisions à ce que je viens de dire.

Il ne s'agit pas d'une idée neuve : lors du premier élargissement, la Commission avait déjà insisté sur ces nécessités de renforcement et d'approfondissement de la Communauté.
Dans le contexte économique qui est le nôtre aujourd'hui, et compte tenu de l'expérience du passé, ce renforcement et cet approfondissement sont devenus impératifs.

Il ne faut pas assimiler les problèmes propres à l'élargissement, liés surtout aux caractéristiques des pays candidats, et ceux qui existent déjà dans la Communauté actuelle.
Il ne s'agit pas seulement de la grave question des excédents liés à la politique agricole commune ou des problèmes des mécanismes financiers de la Communauté.

Il s'agit aussi de l'accroissement de l'écart de développement entre certaines régions de la Communauté, des déséquilibres sectoriels, de l'absence d'une politique commerciale, des problèmes de l'emploi.

Dans ce contexte, l'élargissement en accentuant les problèmes déjà aigus de la Communauté actuelle intervient comme un catalyseur des tensions existantes et renforce la nécessité de réformes ; c'est aussi dans cette mesure que l'élargissement pourra être un évènement historique sur la voie de l'achèvement de la Communauté.

C'est la raison pour laquelle la Commission a toujours souligné que l'élargissement ne doit pas être envisagé sous un angle conflictuel mais sous celui d'une Communauté à douze où le destin des uns est nécessairement lié à celui des autres.

.../...

Sans préparation particulière, une Communauté à douze serait une Communauté moins cohérente dans la mesure où s'accroîtra la part relative des régions et secteurs en difficulté, et s'élargira la dispersion des structures agricoles, industrielles et sociales.

Pour parvenir à pallier les effets déséquilibrants de cette situation et éviter que ne soient remis en cause les objectifs fondamentaux de la Communauté, il importe donc avant tout que les pays nouveaux adhérents s'insèrent aussi vite que possible à l'intérieur de la fourchette de développement actuel de la Communauté. Cela signifie donc la mise en oeuvre au niveau communautaire de tous les moyens pour assurer une croissance aussi forte que possible dans la Communauté actuelle, qui aurait un effet d'entraînement sur les économies des Etats adhérents et mettrait en valeur leurs potentialités de croissance.

Je voudrais m'arrêter sur ce point pour souligner l'importance de cette vision d'une Communauté à douze.

Il est plus que vraisemblable que, dans les années à venir, les performances économiques des Etats de la Communauté resteront en deçà de ce qu'elles furent au cours des années soixante.

En étant raisonnablement optimiste, on peut cependant espérer que, dans la mesure où les politiques de restructuration engagées par nos économies porteront leurs fruits, il sera possible d'éliminer, à l'intérieur de la Communauté, les facteurs majeurs de tensions.

Mais dans la mesure où le surplus distribuable demeurera limité, il est clair que le passage vers la dimension d'une Communauté à douze implique la mise en place d'une politique déterminée pour répondre aux aspirations des citoyens de nos Etats membres et avancer sur le chemin d'une plus grande convergence entre les douze.

Il s'agit plus précisément :

- d'aider un développement industriel équilibré et cohérent des nouveaux Etats membres

- de protéger le maintien et le développement de l'acquis communautaire, notamment agricole

- de réduire les déséquilibres régionaux

- d'assurer l'emploi, notamment des jeunes et de ceux qui seront touchés, plus particulièrement dans les pays nouvellement adhérents, par les mutations structurelles et pour qui l'émigration devient une issue fermée en raison de l'accroissement du taux de chômage, plus particulièrement dans la Communauté

.../...

- de maintenir le degré d'ouverture de la Communauté vers l'extérieur alors que l'élargissement de notre espace économique ira de pair avec une augmentation du degré d'auto-suffisance pour certains produits tant industriels qu'agricoles.

Pour faire face à ces enjeux que je viens de définir, la Commission a proposé un certain nombre d'actions.

S'agissant de la politique agricole commune, il importe d'acquérir une meilleure maîtrise de certaines productions, de favoriser la reconversion de certaines autres vers des produits où la Communauté est déficitaire, d'assister les adaptations structurelles nécessaires pour assurer une plus grande compétitivité de la production et sa valorisation.

C'est dans cette optique que la Commission a proposé au Conseil, dans le cadre de sa communication relative à l'agriculture espagnole, des mesures relatives à l'agriculture espagnole, des mesures relatives aux matières grasses végétales, à certains fruits et légumes et au secteur viticole.

Ces propositions s'ajoutent à celles précédemment adoptées dans le cadre de la politique méditerranéenne ou présentées dans le budget 1980, notamment en matière de produits laitiers.

Par ailleurs, la Commission a commencé la mise en place de la concertation avec les autorités espagnoles afin d'éviter, par des contacts et des échanges de vues appropriés, que des mesures divergentes n'aggravent les difficultés que pourrait rencontrer la Communauté élargie.

En matière d'adaptation de l'appareil industriel de la Communauté et d'intégration des Etats candidats dans le cadre de disciplines communes, la Commission a aussi entrepris de développer la concertation avec les autorités espagnoles et portugaises.

Cette action se heurte cependant à l'absence, hormis certaines actions dans les secteurs en difficulté, d'une politique industrielle communautaire ainsi qu'aux difficultés que présente le financement d'actions communes.

Cette idée d'aides financières a primitivement été exposée dans le cadre de la Fresque.

Il ressortait notamment de celle-ci que le Portugal, dont le revenu par tête est très inférieur à celui de tout autre Etat membre de la Communauté élargie, pourrait bénéficier d'une aide communautaire permettant de faciliter sa croissance.

Dans son Avis, la Commission avait ajouté que la Communauté devrait se préparer à soutenir le développement industriel et agricole du Portugal qui, par la suite, a présenté certaines demandes à la Communauté.

.../...

C'est dans cette perspective que la Commission a donc adopté, au début du mois de juin, une communication au Conseil relative à des actions de soutien en faveur du Portugal, qui impliqueront un effort de la Communauté de l'ordre de 350 MUCE, dont 1/3 sous forme de prêts remboursables sur ressources propres de la BEI (Banque Européenne d'Investissement).
Cette aide est principalement destinée au secteur industriel (PMEI), aux secteurs régional et agricole, ainsi qu'à la formation professionnelle.

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de la Communauté, il sera vraisemblablement très difficile d'aller plus en avant dans le sens d'aides pré-adhésion vis-à-vis des Etats candidats.

Il faut ajouter que dès l'adhésion, ces Etats bénéficieront, dans le contexte actuel des mécanismes financiers, de transferts de ressources à partir du budget communautaire qui devraient leur procurer un avantage relatif réel vis-à-vis des autres Etats de la Communauté.

A cet égard, dès la Fresque, la Commission avait estimé qu'il n'était pas certain que les nouveaux Etats membres aient la capacité d'absorber des transferts plus importants.

Mais cette vision d'une Communauté à douze concerne aussi certaines régions de la Communauté actuelle et les relations de la Communauté élargie avec les pays tiers.

La nécessité de renforcer les efforts de la Communauté vers ses régions les plus exposées est une question qui, sur le plan politique, n'a cessé d'être soulevée depuis le début de ce second élargissement.

Pratiquement, elle a connu un début de réponse en ce qui concerne les régions méditerranéennes pour lesquelles l'élargissement n'a fait qu'ajouter aux problèmes.

J'ai parlé précédemment de la politique méditerranéenne de 1978 ; j'ajoute que la Commission a proposé, en octobre 1979, un premier train d'actions communautaires financées par la section hors quota du FEDER en faveur du Sud-Ouest de la France et du Mezzogiorno.

Des études sont actuellement en cours pour déterminer dans quel sens ces actions pourraient être développées.

Vis-à-vis des pays tiers, la Commission a proposé, dans son rapport au Conseil relatif aux pays tiers, puis dans le cadre de sa communication relative à l'agriculture espagnole, que des contacts aient lieu parallèlement aux négociations avec les pays méditerranéens afin de mieux analyser leurs problèmes, d'en évaluer l'étendue et, par là, de faciliter le choix des moyens nécessaires.

.../...

Si des actions concrètes seront donc proposées ultérieurement, une chose est claire dès maintenant : si la Communauté veut maintenir sa politique méditerranéenne, elle sera amenée à faire un certain nombre de sacrifices vis-à-vis des pays tiers concernés pour leur laisser une certaine place sur son propre marché mais aussi garder la sienne sur leurs propres marchés.

L'effort à venir devra donc être un effort de tous à propos de problèmes qui nous concernent tous au sein de la Communauté élargie.

Le caractère fondamental de cette recherche d'une cohérence accrue au sein de la Communauté à douze méritait que je m'y arrête un peu plus longement.

Je voudrais, cependant, m'arrêter aussi sur les problèmes institutionnels pour souligner le pari sur l'avenir que constitue cet élargissement.

Il ne s'agit pas seulement du nombre de sièges ou de pondération des voix.

Chacun sait que le processus décisionnel de l'Europe des six transféré comme tel dans le cadre d'une Europe à neuf pose de graves difficultés.

La Commission a souligné que la présence de douze Membres soumettra les institutions et les procédures de décisions à des tensions considérables et exposera la Communauté à des risques de blocage ou de dilution si les conditions pratiques dans lesquelles elle fonctionne ne sont pas améliorées.

Ce jugement, qui rejoint celui du Comité Economique et Social, vient d'être corroboré par le récent rapport des Trois Sages.

C'est la souplesse de fonctionnement qui conditionne l'adaptation de la Communauté à sa nouvelle dimension et l'aidera à affronter avec plus de vigueur les difficultés du monde actuel.

Elle implique un effort de solidarité accru qui devrait se refléter dans un recours plus fréquent au vote à la majorité pour des sujets qui n'engagent pas d'intérêts très importants et qui ne justifient pas objectivement l'unanimité.

o o

o

.../...

C'est sur ce mot "solidarité" que je souhaiterais conclure.

Je vous ai exposé les termes de ce défi économique que doit de toute façon relever l'Europe au cours des prochaines années et auquel l'élargissement donne une nouvelle dimension, et de ce défi institutionnel que constitue la nécessité d'assurer le fonctionnement et la progression vers l'Union d'une Communauté à douze.

Ils sont l'illustration pratique d'un défi politique : les Etats membres de la Communauté actuelle ont donné sans ambiguïté à trois pays qui appartiennent naturellement à l'Europe une réponse positive pour qu'ils associent à leur effort.

C'est une preuve de vitalité.

Elle implique la volonté politique pour assurer cette solidarité, et pour progresser ainsi, et en dépit des difficultés, sur la voie d'une intégration de plus en plus achevée.

Pour sa part, la Commission, dans le rôle qui est le sien, agira pour qu'il en soit ainsi. "

.../...

www.cvce.eu

Les représentants de l'industrie espagnole

ont précisé que :

pour la confédération espagnole des organisations industrielles, les circonstances de la réunion ont été modifiées par les derniers déroulements de l'actualité.

L'ensemble de la population espagnole attend l'adhésion de l'Espagne avec impatience, mais s'inquiète des retards qui pourraient être pris dans les négociations.

L'industrie espagnole est prête et désireuse de s'adapter afin de rentrer dans la Communauté.

Elle a déjà commencé la restructuration économique et sociale nécessaire, mais elle demande à la Communauté Européenne de prendre ses responsabilités.

.../...

SYNTHÈSE DE L'INTERVENTION DU VICE-PRÉSIDENT LORENZO NATALI SUR LES RELATIONS ENTRE L'ESPAGNE ET LA COMMUNAUTÉ

(COMMISSION MIXTE PARLEMENT EUROPÉEN-CORTES ESPAGNOLES - BRUXELLES, 2 JUIN 1980)

Monsieur NATALI a précisé que les informations qu'il s'apprêtait à donner aux parlementaires présentaient le point de vue de la Commission, ce qui n'est nécessairement pas la position de la Communauté au cours de la négociation.

La Commission s'est engagée à présenter avant fin Juin tous les éléments nécessaires à la vue d'ensemble sur les problèmes de la négociation. Elle a respecté son engagement avec la seule exception du dossier "pêche" pour lequel le retard n'est pas attribuable à la Commission. Elle fera son possible afin que sa contribution soit prête pour la fin Juin.
L'Espagne tient particulièrement que cette phase de la vue d'ensemble soit achevée avant les vacances d'été et que la phase des négociations proprement dites s'engage au plus tard à l'automne. La Commission aussi souhaite que cette deuxième phase puisse débuter après les vacances d'été.

Jusqu'ici, la Communauté et l'Espagne ont échangé un ensemble de déclarations sur plusieurs chapitres de la négociation. Certains chapitres très délicats, à savoir l'agriculture et la pêche, n'ont pas encore formé objet de déclaration. La Communauté est en train de préparer sa position au sujet de l'agriculture.
La vue d'ensemble ne pourra être complète s'il n'y a pas un échange de déclaration dans ce secteur.

Monsieur NATALI a indiqué les problèmes plus importants de la négociation. Il y a tout d'abord d'agriculture.

Pour la Communauté à neuf, le problème découle de l'augmentation des taux d'auto-approvisionnement que l'adhésion de l'Espagne détermine pour les produits méditerranéens.
Il s'agit d'augmentations découlant non seulement de l'addition des productions actuelles de la Communauté et de l'Espagne, mais surtout de la poussée qu'elles auront vraisemblablement en Espagne grâce à la mise en vigueur des régimes communautaires qui sont plus favorables.

Pour l'Espagne, les problèmes affecteront les productions dites continentales et notamment l'élevage. La production espagnole dans ce secteur risque dans l'ensemble d'être peu compétitive.
Il s'agit là de productions qui contribuent pour plus que 50 % à la production agricole finale espagnole.

.../...

www.cvce.eu

La solution de l'ensemble de ce problème est à trouver à travers des mesures transitoires étant entendu que l'Espagne devra reprendre intégralement l'acquit communautaire.

La Commission se préoccupe également des difficultés qui pourraient surgir dans la Communauté élargie. Les surplus structurels qui caractérisent actuellement certains secteurs avec leur charge budgétaire risquent d'affecter des nouveaux secteurs dans la Communauté élargie.

Des situations de surplus pourraient se vérifier en ce qui concerne l'huile d'olive et d'une façon moins importante le vin, les fruits et les légumes. C'est pourquoi, la Commission a indiqué au Conseil, dans sa communication sur l'agriculture, les orientations concernant la négociation et aussi des idées en vue d'adapter la règlementation communautaire.

Monsieur NATALI s'est ensuite penché sur les problèmes liés au secteur industriel.

Le problème clef est ici représenté par le déséquilibre structurel d'une bonne partie de l'industrie espagnole.
Face au marché industriel de la Communauté l'industrie espagnole, qui est encore protégée notamment par une fiscalité qui a disparu dans les pays membres de la Communauté, redoute une concurrence insoutenable. Le problème de ce déséquilibre structurel de l'industrie espagnole se lie à la difficulté fiscale.

L'Espagne n'a pas introduit jusqu'ici la TVA.
La Communauté quant à elle tient particulièrement à ce que la TVA soit introduite en Espagne dès l'adhésion.

L'on comprend que l'industrie espagnole redoute l'introduction de la TVA à court terme mais sur ce point, la Communauté ne pourra malheureusement pas disposer d'une grande marge de négociation, et cela parce que la TVA donnera la transparence nécessaire aux relations tarifaires entre la Communauté et l'Espagne au cours de la période transitoire. La participation de l'Espagne au financement des ressources propres de la Communauté dépend également de la TVA.

Monsieur NATALI a indiqué que l'adhésion ne doit pas signifier un affaiblissement de l'engagement de la Communauté vis-à-vis des pays tiers méditerranéens. La Commission poursuit ses réflexions sur ce problème auquel l'Espagne est au moins aussi sensible que les Etats membres actuels de la Communauté.

.../...

www.cvce.eu

Quant à la pêche, les problèmes découlent du déséquilibre, qui est fort marqué en Espagne, entre l'importance de la flotte de pêche et les ressources disponibles sur le plan national.

La Communauté actuelle est déjà confrontée à un déséquilibre pareil bien que moins grave qu'en Espagne.

Parmi les problèmes plus délicats, il y a celui de la libre circulation des travailleurs espagnols.

L'Espagne considère que cette libre circulation peut réduire les tensions existant sur son marché du travail.

Elle demande donc l'application intégrale et immédiate dès l'adhésion des disciplines communautaires en matière de libre circulation. La Communauté estime par contre que la libre circulation doit se réaliser progressivement. La crise a secoué profondément la Communauté. Le chômage qui se situe au niveau d'environ 6 % frappe surtout les jeunes.

Monsieur NATALI a conclu son intervention en se disant conscient d'avoir dressé un tableau où les problèmes dominent.

Mais il convient de poser sur le tapis tous les problèmes de l'adhésion de l'Espagne afin de rechercher rapidement les solutions. Il est dans l'intérêt de la Communauté et de l'Espagne que l'élargissement ne se traduise pas par un relâchement de la solidarité entre pays membres et à terme par une dilution de la Communauté.

Il ne s'agit pas des problèmes insolubles ; il s'agit cependant des problèmes dont la solution postule un renforcement de la Communauté.